

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2278

26 octobre 2010

SOMMAIRE

AP HMG T Holding S.à r.l.	109339	La Table des Seigneurs S.à r.l.	109312
Archand S.à r.l.	109343	Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF	109305
Asclepius LuxFinco S.A.	109330	Luxelife S.à r.l.	109311
Borgo Immobilière S.A.	109310	Luxocom Holding S.A.	109311
Carolus Investment Corporation	109301	Magic Finance S.A.	109305
Casto S.A.	109336	Majestic Capital	109304
Casto S.A., SPF	109336	Marny Investissement S.A.	109298
Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	109311	Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.	109321
CNG Luxembourg S.à r.l.	109324	Montage Connection Lux	109323
Coiffure Raison	109323	Morisson S.A.	109307
Comfintex S.A.	109299	Neuhengen Immobilier S.à r.l.	109311
DB Platinum	109302	Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. .	109330
DB Platinum II	109300	Novamex - Promotion Industrielle et Fi- nancière S.A.	109298
DB Platinum III	109301	PFFG S.A.	109344
DB Platinum IV	109300	Sasoval, s.à r.l.	109343
DB Valoren S.à r.l.	109321	Scano Investments S.A.	109309
DI Assets S.A.	109331	Seapold International Finance S.A.	109344
EEE 3 S.à r.l.	109339	Sienna S.A.	109299
Européenne de Diversification - Eurodiv S.A.	109309	Spyglass Hill S.A.	109303
Extensity	109323	Station Immobilière S.A.	109343
Figae Invest S.A.	109310	Strategy Fund	109303
Fintour S.A.	109298	Suhail S.à r.l.	109338
Flexifund	109309	Sumbo S.A.	109344
Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach	109339	Telimir Holding S. à r. l.	109338
Grep Sieben S.A.	109312	Tomalu S.A.	109308
GREP Sieben S.à r.l.	109312	VG SICAV	109306
Intelsat Intermediate Holding Company S.A.	109338	Wakil Investment S.A.	109333
International Wave Holding	109302	Why Not S.A.	109308
Inversiones Viso S.A.	109303	Wonderview S.A.	109344

Marny Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 novembre 2010* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2010;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. affectation des résultats au 30 juin 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138080/10/18.

Fintour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.499.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 novembre 2010* à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Elections statutaires;
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires et obligataires déposeront leurs actions et/ou obligations, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138770/693/22.

Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 71.475.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le *15 novembre 2010* à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Elections statutaires;

7. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt, au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010138771/693/21.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 novembre 2010 à 11.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante : «La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

- Modifications afférentes de l'article 1, 4 et 14 des statuts de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010141202/755/28.

Sienna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 45.322.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 15 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante : «La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

- Modifications afférentes de l'article 4 et 15 des statuts de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010141243/755/28.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.828.

The shareholders of DB Platinum IV (the "Company") are hereby informed that, due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 21 October 2010, was not able to validly decide on its agenda. Consequently, the shareholders of the Company (the "Shareholders") are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *30 November 2010*, at 11.00 a.m., at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Meeting") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of Shareholders of the Company from "on the second Friday of April of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16th April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day".

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the cast votes.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- the Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Loïc Calvez at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 24 November 2010 at 5.00 p.m. CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Further information can be obtained at RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (Tel. +352 2605 5089, Fax +352 2605 3331, Attn. Mr Loïc Calvez).

Référence de publication: 2010141289/755/29.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

The shareholders of DB Platinum II (the "Company") are hereby informed that, due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 21 October 2010, was not able to validly decide on its agenda. Consequently, the shareholders of the Company (the "Shareholders") are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on *30 November 2010*, at 11.00 a.m., at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Meeting") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of Shareholders of the Company from "on the second Friday of April of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16th April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day".

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the cast votes.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- the Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Loïc Calvez at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 24 November 2010 at 5.00 p.m. CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Further information can be obtained at RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (Tel. +352 2605 5089, Fax +352 2605 3331, Attn. Mr Loïc Calvez).

Référence de publication: 2010141390/755/29.

Carolus Investment Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 11 novembre 2010 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «CAROLUS INVESTMENT CORPORATION S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 5 et 13.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010141447/1267/19.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

The shareholders of DB Platinum III (the "Company") are hereby informed that, due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 21 October 2010, was not able to validly decide on its agenda. Consequently, the shareholders of the Company (the "Shareholders") are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 30 November 2010, at 11.00 a.m., at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Meeting") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of Shareholders of the Company from "on the second Friday of April of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16th April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day".

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the cast votes.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- the Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Loïc Calvez at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 24 November 2010 at 5.00 p.m. CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Further information can be obtained at RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (Tel. +352 2605 5089, Fax +352 2605 3331, Attn. Mr Loïc Calvez).

Référence de publication: 2010141529/755/29.

International Wave Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.511.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 11 novembre 2010 à 9.20 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la Société en «INTERNATIONAL WAVE HOLDING S.A. S.P.F.» et modification de l'article premier des statuts.
2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»
3. Modification des articles 5 et 14.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010141494/1267/19.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

The shareholders of DB Platinum (the "Company") are hereby informed that, due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 21 October 2010, was not able to validly decide on its agenda. Consequently, the shareholders of the Company (the "Shareholders") are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held on 30 November 2010, at 11.00 a.m., at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Meeting") for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

Amendment to the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of Shareholders of the Company from "on the second Friday of April of each year at 11:00 a.m. If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg Banking Day" to "the 16th April of each year, or if such day is not a Luxembourg Banking Day, the preceding Luxembourg Banking Day".

The resolution shall be passed without a quorum, by a majority of two-thirds of the cast votes.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the Shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy;
- the Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Loïc Calvez at RBC Dexia Investor Bank Services S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg to arrive no later than 24 November 2010 at 5.00 p.m. CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Further information can be obtained at RBC Dexia Investor Services Bank S.A. (Tel. +352 2605 5089, Fax +352 2605 3331, Attn. Mr Loïc Calvez).

Référence de publication: 2010141531/755/29.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 15 novembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010141530/29/18.

Spyglass Hill S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 63.243.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 à 10 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 25 octobre 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010141532/29/18.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 25 October 2010, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 29 November 2010 at 10.00 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
2. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";

3. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
4. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (c) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (d) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) of the Articles of Association;
5. Rewriting of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
6. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;
7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
8. Deletion of the second paragraph of Article 18 of the Articles of Association which is repeated in Article 20 of the Articles of Association;
9. Rewriting of Article 20 of the Articles of Association describing the investment restrictions in order to meet the prevailing regulations more adequately;
10. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg; Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
11. Deletion of the words "both on the advisability and" and rewriting of the second paragraph of Article 29 of the Articles of Association as follows: "The General Meeting of Shareholders shall decide, following a proposal by the Board of Directors, for each class/sub-class of shares, on the amount of the dividend to be paid on distribution shares.";
12. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
13. Add the possibility of splitting a sub-fund in accordance with Article 32 of the Articles of Association;
14. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.
15. Corrections to the form of Articles 8, 17 and 33 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010141153/755/60.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

As the extraordinary general meeting of shareholders which was held, before notary Mr. Henri Hellinckx, at the notary's office on September 30, 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, was not reached, you are hereby invited to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held at the office of the notary Henri Hellinckx 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on *November 15, 2010*, at 2:00 p.m. (Luxembourg time) to resolve on the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company to 41, Op Bierg, L-8217 Mamer and consequential amendment of the first sentence of article 4 and of article 23 of the articles of incorporation of the Company.

The draft restated articles of incorporation of the Company are available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders who are not able to attend the extraordinary general meeting are kindly requested to execute the proxy form available at the registered office of Lemanik Asset Management Luxembourg S.A and return it before 5.00 p.m. (Luxembourg time) on November 11, 2010 to the registered office Lemanik Asset Management Luxembourg S.A. (fax: +352 26396002).

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010132849/755/25.

Lux Capital Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 152.733.

The extraordinary general meeting of shareholders of Lux Capital Fund S.C.A., Sicav-Sif (the Company) which was held in the office of the notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on 1st October 2010 could not validly deliberate on the item of the agenda as the quorum required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached.

Thus the Shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the notary Henri Hellinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg on *15th November 2010* at 14:15 (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 14B rue des Violettes L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 41 Op Bierg L-8217 Mamer, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 4 and 24 of the articles of incorporation.
2. Miscellaneous.

The new text of the articles of incorporation of the Company will be made available at the registered office of the Company during normal business hours.

There is no quorum required and the resolution on the agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company by 12th November 2010 at the latest (fax:+352 26396002).

Référence de publication: 2010133129/755/28.

Magic Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi *16 novembre 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "MAGIC FINANCE S.A., SPF " et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons

de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".

5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133490/755/41.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

We are pleased to convene you to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "EGM") which will be held on *11th November 2010* at 11:00 a.m. at the Fund's registered office, 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 of the Fund's Articles as follows:
 - a) Change of the reference currency of the Fund from USD to EUR;
 - b) Introduction of a reference to Article 26-1 of the Law of 10th August 1915 as amended;
 - c) Insertion of a new paragraph at the end of Article 5 which shall read as follows:

"In these Articles, any reference to a category of shares might be construed either as a reference to a class or category of shares if the context so requires."
2. Amendment of Article 14 of the Fund's Articles so as to insert a new paragraph concerning the means of participation at any meeting of the Board of Directors i.e. conference call or videoconference;
3. Amendment of Article 16 of the Fund's Articles so as to update and clarify the Article's wording in accordance with the Law dated 20th December 2002 on undertakings for collective investment as amended;
4. Amendment of Article 17 so as to update the name of CBG Group into SG Private Banking (Lugano-Svizerra) S.A.;
5. Amendment of Article 21 of the Fund's Articles in order to clarify the handling of redemption requests exceeding 10% of the net assets;
6. Amendment of Article 22 of the Fund's Articles in order to allow the Fund to suspend the determination of the Net Asset Value of shares as soon as the decision to liquidate one or more Sub-Fund/classes of shares is taken or in the case of the Fund's dissolution;
7. Amendment of Article 25 of the Fund's Articles in order to:
 - a) allow conversion between class/category of shares of the Fund, subject to fulfill eligibility conditions;
 - b) provide that conversion will be made two Luxembourg bank business days following the receipt of the conversion request;
8. Deletion of Article 29 of the Fund's Articles on the Investment Advisor;
9. Amendment of Article 30 of the Fund's Articles as follows:
 - a) References to Sub-Fund have been added to the existing references to Class;
 - b) Decrease of the threshold to liquidate a Sub-Fund from 10 million USD to 3 million EUR;
 - c) Insertion of a wording as regards the deposit of liquidation proceeds with the Caisse de Consignation within nine months following the decision of liquidation;
 - d) Insertion of provisions allowing to amalgamate the Fund's Sub-Funds with each other or with external third parties funds/sub-funds;
10. Miscellaneous
 - a) VG SICAV shall be designated as the "Fund" instead of the "Corporation";

- b) References to class have been added to the existing references to category;
- c) Replacement of the word "Valuation Date" by the one of "Valuation Day".

The full text of the statutory modifications proposed can be obtained free of charge on request made at the Fund's registered office, as well as the updated Prospectus dated November 2010, which will aim to reflect the changes decided at the EGM.

Please be advised that the EGM shall validly deliberate whatever the portion of the capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-third of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Should you or your proxy wish to take part in the EGM, you are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the EGM of your intention to attend. You, respectively your proxy shall be admitted subject to verification of your identity.

In case you would not be able to attend the EGM, but nevertheless wish to vote, please return the enclosed proxy duly completed and signed to the Domiciliary Agent, Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Phone +352 27 000 70 100 - Fax +352 26 200 868 at the latest on 5th November, 2010.

For the Board of Directors.

Référence de publication: 2010133546/755/58.

Morisson S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "MORISSON S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133535/755/41.

Why Not S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 4 octobre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour faute de quorum, une

NOUVELLE ASSEMBLEE

se tiendra le mardi 16 novembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "WHY NOT S.A., SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société
3. Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial."
4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: "Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF".
5. Adaptation de l'article 21 aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133547/755/41.

Tomalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.252.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 3 novembre 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136822/1023/17.

Scano Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.325.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

reportée qui aura lieu le 4 novembre 2010 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010137597/795/15.

Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.756.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 novembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136823/534/17.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987 (moitié au moins du capital de la société présent ou représenté) n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2010, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le 15 novembre 2010 à 10:30 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., bâtiment H2O, bloc A, rez-de-chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
2. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: "Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg";
3. Modification du titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la Société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société";
4. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (c) des statuts;
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (7) (d) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;

7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
10. Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social;
11. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
12. Ajout des termes "et les lois modificatives" in fine de l'article 35 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 07 septembre 1987, cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire pourra valablement délibérer quel que soit le capital présent ou représenté. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010133553/755/44.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the Postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *November 4th, 2010* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31st, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010137599/795/15.

Borgo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.952.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *3 novembre 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010136827/1023/17.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 275.650,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

—
EXTRAIT

En date du 9 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Mrs Marjoleine van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010027388/15.

(100023573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2010.

Luxelife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.314.

—
*Extrait des résolutions prises
par le conseil de gérance de la société le 3 mars 2010*

Le conseil de gérance a nommé Monsieur Philippe PILATI né le 14 décembre 1968 à Amnéville (France), demeurant à F-57070, Saint Julien les Metz, 15, rue du 19 Novembre 1944 (France), en qualité de gérant technique de la Société et ceci avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033650/15.

(100031890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Neuhengen Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.530.

—
Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/02/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010030092/12.

(100027634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

Luxocom Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 32.495.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «LU-XOCOM HOLDING S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 septembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10880.

- que la société «LUXOCOM HOLDING S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32 495,

constituée suivant acte notarié du 7 décembre 1989 et publié au Mémorial C numéro 208 du 26 juin 1990 ; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2007 et publié au Mémorial C numéro 482 du 26 février 2008, au capital social de trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale,

se trouve à partir de la date du 10 septembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 13 juillet 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125341/29.

(100142827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

La Table des Seigneurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9714 Clervaux, 35, Klatzewee.

R.C.S. Luxembourg B 147.135.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010030342/10.

(100027143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2010.

GREP Sieben S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Grep Sieben S.A.)

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.507.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GREP Sieben S.A., a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 142.507, incorporated by deed of notary Me Paul BETTINGEN on 1 October 2008, published in the Mémorial C, number 2703 of 5 November 2008 (the "Company"). The Articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The meeting elects as president Marcus PETER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,
who appoints as secretary Matthias PONS, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Natalie O'SULLIVAN GALLAGHER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Revocation of the mandate of the current directors of the Company due to agenda point 3. below and granting of discharge to the directors.

2. Revocation of the mandate of the current independent auditor of the Company due to agenda point 3. below and granting of discharge to the independent auditor of the Company.

3. Decision to change the corporate form of the Company from a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, to a Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée with effect as of the date of this deed.

4. Allocation of the parts of the Company now having the form of a private limited liability company to its sole participant.

5. Decision to change the name of the Company to "GREP Sieben S.à r.l.".

6. Full restatement of the articles of association of the Company to reflect the content of the above agenda points.

7. Appointment of new managers of the Company.

II) The sole shareholder of the Company being represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list has been signed by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary.

The proxy given by the represented sole shareholder, after having been initialed “ne varietur” by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes.

III) It appears from the attendance list that the THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares issued by the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting. The sole shareholder has waived the convening requirements and deems this general meeting duly convened.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can decide validly on its agenda.

V) After deliberation, the following resolutions were unanimously adopted by the general meeting:

First resolution

The general meeting resolves to revoke the mandate of the current directors of the Company, being Eric VANDERKERKEN, Pascal BRUZZESE and Fabien WANNIER due to resolution 3 below and hereby grants full and unconditional discharge to the directors of the Company for their mandate carried out until including the date of this deed.

Second resolution

The general meeting resolves to revoke the mandate of the current independent auditor of the Company, being Ernst & Young Luxembourg S.A., due to resolution 3 below and hereby grants full and unconditional discharge to the independent auditor of the Company for its mandate carried out until including the date of this deed.

Third resolution

The general meeting resolves to change the corporate form of the Company from a Luxembourg joint-stock company, société anonyme, to a Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée, with effect as of the date of this deed.

The share capital of the Company remains unchanged.

The change of corporate form is undertaken based on the Company’s interim balance sheet as of 30 June 2010 and a certificate signed by the directors dated 18 August 2010. Both documents will remain annexed to this deed.

Fourth resolution

The general meeting resolves that the parts of the Company, which now has the form of a private limited liability company, société à responsabilité limitée, shall be allocated to its existing sole participant (which is the same as the sole shareholder of the Company before change of the corporate form into a private limited liability company, société à responsabilité limitée,) in the same manner as the shares were allocated when the Company was still a joint-stock company, société anonyme, which means as follows:

GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., a joint-stock company, société anonyme, having its registered office at 73, Côte d’Eich, L-1450 Luxembourg, registered at the R.C.S. of Luxembourg section B, number 122.589, shall own 31,000 parts at EUR 1.- each.

Total: 31,000 parts

All parts are fully paid-up.

As evidence of the existence of the share capital, the undersigning notary was tabled an interim balance sheet as of 30 June 2010 and a certificate signed by the directors dated 18 August 2010.

Fifth resolution

The general meeting resolves to change the name of the Company to “GREP Sieben S.à r.l.”.

Sixth resolution

To reflect above resolutions, the general meeting decides to amend and fully restate the articles of association of the Company, which shall, upon their full restatement, read as follows:

“Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies, as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28th, 1992 on single member limited liability companies (hereafter the “Law”) as well as by the present articles (hereafter the “Articles”).

Art. 2. The name of the company is “GREP Sieben S.à r.l.”.

Art. 3. The registered office of the company is established in the municipality of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or the board of managers, as the case may be.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies. The company may also establish branches in Luxembourg and abroad.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and other debt instruments of any kind and it may lend money to its subsidiaries and may give security and guarantees to secure its own and the obligations of its group companies.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the company.

Title II. Capital, Parts

Art. 7. The company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000.-) parts having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of managers or the single manager, as the case may be, is authorised to create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The parts are in registered form only.

The company may purchase its own parts.

Authorised capital

The company shall have an authorised share capital of up to FORTY MILLION EURO (EUR 40,000,000.-) divided into FORTY MILLION (40,000,000) parts having a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

The board of managers or the single manager, as the case may be, is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new parts with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of participants' claims or, upon approval of the annual general meeting of participant(s), by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional parts;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the participant(s) with respect to the above issue of new parts.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the deed of incorporation of the company and may be renewed by a general meeting of participant(s) with respect to the parts of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of managers or the single manager, as the case may be.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of managers or by any persons appointed for such purposes.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the company.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by one or more managers appointed by the participants, which may at any time remove them ad nutum. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of participants.

Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers represented by the manager delegated for this purpose.

In case of only one appointed manager, the company shall be bound by the sole signature of such manager. In case of plurality of managers, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the votes of the managers present either in person or by proxy.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Title IV. General meeting of participants

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10th, 1915.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by a quorum of at least fifty per cent (50%) of the existing participants and the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the company's votes present or represented at the general meeting amending the Articles, further subject to the provisions of the Law.

All general meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 13. Each year on the last day of September an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The remainder of the net profit is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the company.

Title VII. Varia

Art. 15. The parties refer to the existing Law and regulations for all matters not mentioned in the present Articles.”

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company beginning on the date of this deed for an undetermined period:

(i) Eric VANDERKERKEN, company director, born on January 27th, 1964 in Esch-sur-Alzette, having his professional residence at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

(ii) Pascal BRUZZESE, company director, born on April 7, 1966 in Esch-sur-Alzette, having his professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and

(iii) Fabien WANNIER, company director, born on July 18, 1977 in Bern (Switzerland), with professional residence at 11 Cours De Rive, CH-1204 Geneva, Switzerland.

There being no further business on the agenda, the meeting was adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately on thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the german version of above text:

Im Jahre zweitausendzehn, am neunzehnten August,

Vor Maître Francis KESSELER, Notar mit Sitz in Esch-sur-Alzette,

Wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GREP Sieben S.A., einer luxemburgischen Aktiengesellschaft, société anonyme, mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, unter der Nummer B 142.507, gegründet durch Urkunde von Me Paul BETTINGEN, am 1. Oktober 2008 im Mémorial C Nummer 2703 am 5. November 2008 veröffentlicht (die „Gesellschaft“), abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht abgeändert.

Die Versammlung ernennt als Vorsitzenden Herrn Marcus PETER, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, welcher als Schriftführer, Herrn Matthias PONS, avocat, wohnhaft in Luxemburg, ernennt.

Die Versammlung ernennt als Stimmzählerin Frau Natalie O’SULLIVAN-GALLAGHER, attorney-at-law, wohnhaft in Luxemburg.

Nachdem der Vorstand der Versammlung dergestalt begründet wurde, erklärt und bittet der Vorsitzende den unterzeichneten Notar folgendes zu erklären:

1) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1. Abberufung aller derzeitigen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft aufgrund der Entscheidung unter Punkt 3 der Tagesordnung und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.

2. Abberufung des derzeitigen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft aufgrund der Entscheidung unter Punkt 3 der Tagesordnung und Entlastung des Wirtschaftsprüfers.

3. Entscheidung, die Gesellschaftsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft, société anonyme, in eine Gesellschaft mit beschränkter

Haftung, société à responsabilité limitée, mit Wirkung zum Datum dieser Urkunde zu ändern.

4. Zuteilung der Anteile der Gesellschaft, welche nunmehr in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung existiert, an die vorhandenen Gesellschafter.

5. Entscheidung, die Firma der Gesellschaft in „GREP Sieben S.à r.l.“ mit Wirkung zum Tag dieser notariellen Urkunde umzubenennen.

6. Komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft, um obigen Punkten zu entsprechen.

7. Wahl von neuen Geschäftsführern der Gesellschaft.

II) Der alleinige Aktionär der Gesellschaft ist vertreten, die Vollmacht des vertretenen Aktionärs und die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sind in eine Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wurde von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

Die Vollmacht des vertretenen Aktionärs, nachdem diese “ne varietur” von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurde, bleibt dieser Urkunde beigeheftet, um mit ihr registriert zu werden.

III) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000) Aktien, die von der Gesellschaft emittiert wurden, und welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft darstellen, auf der heutigen außerordentlichen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Der alleinige Aktionär hat auf die Einberufungsanforderungen verzichtet, und erachtet diese Generalversammlung als ordnungsgemäß einberufen.

IV) Die Versammlung ist somit rechtmäßig zusammengekommen und kann rechtswirksam über die Tagesordnung abstimmen.

V) Nach ausführlicher Beratung hat die Generalversammlung die folgenden Beschlüsse einstimmig verabschiedet:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, alle derzeitigen Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft, und zwar Eric VANDERKERKEN, Pascal BRUZZESE und Fabien WANNIER, aufgrund der Entscheidung unter Punkt 3 der Tagesordnung abzurufen und gewährt ihnen hiermit vollständige und bedingungslose Entlastung für das von ihnen ausgeführte Mandat bis einschließlich zum Datum dieser Urkunde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den derzeitigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, und zwar die Gesellschaft Ernst & Young Luxembourg S.A., aufgrund der Entscheidung unter Punkt 3 der Tagesordnung abzurufen und gewährt ihm hiermit vollständige und bedingungslose Entlastung für das von ihm ausgeführte Mandat bis einschließlich zum Datum dieser Urkunde.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Gesellschaftsform der Gesellschaft von einer Aktiengesellschaft, société anonyme, in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité limitée, mit Wirkung zum Datum dieser Urkunde zu ändern.

Das Gesellschaftskapital bleibt unberührt.

Die Umwandlung erfolgt auf Basis einer Zwischenbilanz zum 30. Juni 2010 sowie einer Bescheinigung der Verwaltungsratsmitglieder vom 18. August 2010. Beide Dokumente bleiben gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Anteile der Gesellschaft, welche nunmehr in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité limitée, existiert, an den bestehenden alleinigen Gesellschafter (welcher ebenfalls Aktionär der Gesellschaft vor der Änderung der Gesellschaftsform in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité limitée, war) entsprechend genauso zugeteilt werden sollen, wie das der Fall war, als dieser Gesellschafter noch Aktionär der Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft, société anonyme, war, nämlich wie folgt:

GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (RCS) Sektion B, Nummer 122.589, besitzt 31.000 Anteile von je EUR 1,- .

Insgesamt: 31.000 Anteile

Alle Anteile sind gänzlich eingezahlt.

Als Beweis zur Existenz des Gesellschaftskapitals wurde dem unterzeichnenden Notar eine Zwischenbilanz zum 30. Juni 2010 sowie eine Bescheinigung der Mitglieder des Verwaltungsrates vom 18. August 2010 vorgelegt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Firma der Gesellschaft in „GREP Sieben S.à r.l.“ umzubenennen.

Sechster Beschluss

Um den obigen Beschlüssen Rechnung zu tragen, beschließt die Generalversammlung die Satzung der Gesellschaft abzuändern und wie folgt komplett neu zu fassen:

„Titel I. Firma, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, von Zeit zu Zeit, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung mit alleinigem Gesellschafter (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "GREP Sieben S.à r.l. ".

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Luxemburg. Er kann durch ein Beschluss der Gesellschafter in der für die Satzungsänderung bestimmter Weise an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz kann durch Beschluss des Geschäftsführers bzw. des Vorstands innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, die die normale Aktivität am Gesellschaftssitz oder die unbehinderte Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland erschweren, eintreten oder unmittelbar bevorstehen, kann der Gesellschaftssitz bis zur vollen Beendigung dieser außerordentlichen Umstände als vorübergehend ins Ausland verlegt erklärt werden.

Eine solche Entscheidung hat aber keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung der Sitzverlegung wird an Drittparteien durch das Organ der Gesellschaft, welches unter diesen Umständen am besten dafür in der Lage ist, bekannt gemacht.

Art. 4. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 5. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen jeglicher Art in luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder auf andere Weise von Immobilien, Aktien, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen, Anleihen, und Wertpapieren jeglicher Arten, den Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung und das Management ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeglicher finanzieller, industrieller oder kommerzieller Unternehmen beteiligen, und kann finanzielle Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder auf sonstige Weise an Tochtergesellschaften, verbundene Unternehmen oder Unternehmen derselben Gruppe gewähren. Die Gesellschaft kann auch Zweigstellen in Luxemburg oder im Ausland begründen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Kredite aufnehmen, und Schuldverschreibungen jeglicher Art ausgeben, und kann ihren Tochtergesellschaften Geld leihen, und Sicherheiten und Garantie gewähren, um ihre eigene Verpflichtungen und die Verpflichtungen von Gesellschaften ihrer Gruppe zu besichern.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen jeglicher Art durchführen, jede Art finanzieller, beweglicher oder unbeweglicher, kommerzieller und industrieller Operationen tätigen, welche sie zur Ausführung und Förderung ihres Zweckes als notwendig erachtet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND EURO (EUR 31.000,-), eingeteilt in EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000) Anteile von EINEM EURO (EUR 1,-) je Anteil.

Der Vorstand bzw. der alleinige Geschäftsführer ist autorisiert von Zeit zu Zeit eine Kapitalreserve (zusätzlich zur gesetzlichen Reserve) zu bilden, falls er sie als ermessens erachtet, und eine Reserve aus Aktienagios, die bei der Ausgabe und dem Verkauf von Anteile eingezahlt werden, zu bilden; der Vorstand kann diese Reserven verwenden, um realisierte oder unrealisierte Kapitalverluste zu verrechnen, oder um Dividende oder andere Ausschüttungen auszuzahlen.

Anteile werden nur in der Form von Namensanteile ausgegeben.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile erwerben.

Genehmigtes Kapital

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital in Höhe von VIERZIG MILLIONEN EURO (EUR 40.000.000,-) eingeteilt in VIERZIG MILLIONEN (40.000.000) Anteile mit einem jeweiligen Nominalwert von EINEM EURO (EUR 1,-).

Der Vorstand bzw. der alleinige Geschäftsführer ist autorisiert und bevollmächtigt:

- das gezeichnete Kapital von Zeit zu Zeit im Rahmen des genehmigten Kapitals durch eine oder mehrere Ausgabe neuer Anteile mit oder ohne Aktienagio, zahlbar durch Bar- oder Sacheinlage oder durch Umwandlung von Gesellschafterdarlehen, oder durch Kapitaleinlage von Gewinne oder Reserve nach Zustimmung der Jahreshauptversammlung der Gesellschafter, zu erhöhen;

- den Ort und Datum der Ausgabe bzw. der verschiedenen Ausgabe, die Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen der zusätzlichen Anteile;

- Vorzugsrechte der Gesellschafter hinsichtlich der oben genannten Ausgabe neuer Anteile zu beschränken oder auszuschließen.

Diese Genehmigung ist auf eine Zeitperiode von fünf (5) Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der Gründungsurkunde der Gesellschaft begrenzt und kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter für die Anteile des genehmigten Kapitals, die der Vorstand bzw. der alleinige Geschäftsführer zu diesem Zeitpunkt nicht ausgegeben hat, verlängert werden.

Infolge jeder ausgeführten und in einer notariellen Urkunde niedergeschriebenen Kapitalerhöhung wird der erste Absatz dieses Artikels abgeändert, um die Erhöhung festzuhalten; diese Abänderung wird vom Vorstand bzw. anderen dazu ermächtigten Personen in einer notariellen Urkunde niedergeschrieben.

Art. 8. Die Anteile sind frei übertragbar, solange es nur einen Gesellschafter gibt.

Falls es mehr als einen Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur mit Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

Art. 9. Die Erben, Vertreter, oder Berechtigten eines Gesellschafter und die Gläubiger eines Gesellschafter können unter keinen Umständen weder Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft beantragen, noch in irgendeiner Form in der Verwaltung der Gesellschaft involviert werden.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie auf die Abschlüsse und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung Bezug nehmen.

Titel III. Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern gewählt werden, verwaltet, und können ad nutum abgewählt werden. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, ist mit den größtmöglichen Befugnissen alle notwendigen oder nützlichen Handlungen zur Durchführung der Gesellschaftszwecke der Gesellschaft ausgestattet, außer Befugnissen die Gesetze oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zuschreiben.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Existiert nur ein Geschäftsführer, so wird die Gesellschaft durch die Unterschrift dieses Geschäftsführers verpflichtet. Im Falle mehrerer Geschäftsführer wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Vorstands verpflichtet.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Befugnisse für spezielle Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren oder unterdelegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstands benötigen die Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind, sind wirksam angenommen, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien desselben Beschlusses erscheinen, und können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem wird jedes Vorstandsmitglied, welches an einer Vorstandssitzung durch ein Kommunikationsmittel (einschließlich Telefon) teilnimmt, welches es allen anderen anwesenden Vorstandsmitgliedern (selbst oder durch Vollmacht oder ebenfalls durch ein Kommunikationsmittel) erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst von den anderen Mitgliedern gehört zu werden, als für diese Vorstandssitzung anwesend betrachtet, und wird für die Bestimmung des Quorums eingezählt, und ist für die während dieser Sitzung befassten Angelegenheiten stimmberechtigt.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, gilt der Beschluss als in Luxemburg gefasst, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Befugnissen ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 zugeschrieben sind.

Alle Entscheidungen, welche den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers überschreiten, werden vom alleinigen Gesellschafter gefasst. Diese Entscheidungen müssen schriftlich gefasst werden, und werden in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert.

Im Falle von mehr als einem Gesellschafter werden die Entscheidungen der Gesellschafter in einer Gesellschafterversammlung oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung gefasst. Beschlüsse können durch Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, wirksam gefasst werden.

Beschlüsse zur Abänderung der Satzung der Gesellschaft werden aber mit einem Quorum von mindestens fünfzig Prozent (50%) der existierenden Gesellschafter und der Zustimmung von mindestens zwei Dritteln (2/3) der bei der satzungändernden Generalversammlung anwesenden und rechtmäßig vertretenen Stimmrechte und unter Einhaltung der Vorschriften der Gesetze gefasst.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Anteil beinhaltet ein Stimmrecht auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann durch eine schriftliche Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, bevollmächtigen, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten, und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober eines Jahres, und endet am letzten Septembertag des darauf folgenden Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats September werden ein Inventar der Vermögenswerte und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft nach Abzug der generellen Ausgaben und der Aufwendungen, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt; diese Abzugspflicht entfällt, wenn die Reserve zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Die Abzugspflicht muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung der Reserve aufgenommen werden, wenn die Reserve, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung zur Verfügung.

Titel VI. Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung mit den in den Gesetzen bestimmten Mehrheiten ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Aufwendungen, Schulden und Kosten, welche aufgrund der Liquidation entstanden sind, zur Verfügung stehende Betrag wird für die Rückzahlung der Anteile der Gesellschafter verwendet.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft ausgezahlt.

Titel VII. Verschiedenes

Art. 15. Für alle Angelegenheiten, die in dieser Satzung nicht geregelt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden Gesetze und Verordnungen.“

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Datum dieser Urkunde und auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

(a) Eric VANDERKERKEN, Manager, geboren am 27. Januar 1964 in Esch-sur-Alzette, mit beruflicher Anschrift in 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxemburg;

(b) Pascal BRUZZESE, Manager, geboren am 7. April 1966 in Esch-sur-Alzette, mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L1450 Luxemburg, und

(c) Fabien WANNIER, Manager, geboren am 18. Juli 1977 in Bern (Schweiz), mit beruflicher Anschrift in 11 Cours De Rive, CH-1204 Genf, Schweiz.

Nachdem keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung geschlossen.

109321

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Entschädigungen und Aufwendungen jeglicher Form, welche von der Gesellschaft in Zusammenhang mit dieser Urkunde zu begleichen sind, werden auf ungefähr ein tausend acht hundert Euro (EUR 1.800,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass diese Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst worden ist. Auf Verlangen derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll die englische Version Vorrang haben.

Womit diese notarielle Urkunde in Luxemburg aufgezeichnet wurde, am Datum wie eingangs dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde den Erschienenen, welche dem Notar durch Vornamen, Familiennamen, Stand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die Erschienenen zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: Peter, Pons, O'Sullivan, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 août 2010. Relation: EAC/2010/10188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010125269/476.

(100142173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.790.

Il résulte des décisions prises par les Associés en date du 12 février 2010:

1. Démission de Monsieur Wim Rits de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société, démission prenant effet le 5 février 2010.

2. Election de nouveaux Gérants de catégorie B pour une durée indéterminée à partir du 11 février 2010:

- Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant B

Référence de publication: 2010032120/18.

(100030314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.939.025.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Im Jahre zweitausendzehn, am dreißigsten August,

erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg,

Deutsche Bank AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Theodor-Heuss-Allee 70, D-60486 Frankfurt am Main, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter Nummer HRB B 30 000 (die „Gesellschafterin“),

vertreten durch Herrn Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Frankfurt am Main am 24. August 2010.

Die oben genannte Vollmacht, unterzeichnet von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar aufgefordert, Folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingeschafterin der unter dem Namen DB Valoren S.à r.l. und unter Nummer B-111.379 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung,

gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 260 vom 4. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, und einem Stammkapital von sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-) (die „Gesellschaft“).

Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des amtierenden Notars vom 20. Januar 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 773 vom 14. April 2010.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft in Höhe eines Betrages von einer Milliarde vierhundertsechundneunzig Millionen einhundertsevenundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 1.496.127.500,-), um das bestehende Stammkapital von sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausendundzwölf Euro (EUR 1.012,-), auf sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um zweihundertfünfunddreißig Euro (EUR 235,-) auf eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-);

2. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, entsprechend dem gemäß Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschluss;

3. Vollmachterteilung an das Geschäftsführungsgremium zwecks Umsetzung des unter Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschlusses;

4. Genehmigung der Kapitalerhöhung der DB Equity S.à r.l. in Höhe eines Betrages von einer Milliarde fünfhundertachtzehn Millionen Euro (EUR 1.518.000.000,-) mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils;

5. Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft in Höhe eines Betrages von einer Milliarde vierhundertsechundneunzig Millionen einhundertsevenundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 1.496.127.500,-), um das bestehende Stammkapital von sechs Milliarden vierhundertzweiundvierzig Millionen achthundertachtundneunzigtausend Euro (EUR 6.442.898.000,-), eingeteilt in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausendundzwölf Euro (EUR 1.012,-), auf sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um zweihundertfünfunddreißig Euro (EUR 235,-) auf eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-).

Die Gesellschafterin erklärt durch ihren ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten den für die Erhöhung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile erforderlichen Gesamtbetrag in Höhe von einer Milliarde vierhundertsechundneunzig Millionen einhundertsevenundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 1.496.127.500,-) durch Bareinlage einzuzahlen.

Der Nachweis dieser Einzahlung durch die Gesellschafterin zugunsten der Gesellschaft ist dem amtierenden Notar erbracht worden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt infolge des obigen ersten Beschlusses, Artikel 5, Absatz 1, der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt sieben Milliarden neunhundertneununddreißig Millionen fünfundzwanzigtausend fünfhundert Euro (EUR 7.939.025.500,-) und ist in sechs Millionen dreihundertsechundsechzigtausendfünfhundert (6.366.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils eintausendzweihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 1.247,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, dem Geschäftsführungsgremium der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen. Das Geschäftsführungsgremium ist dazu ermächtigt, alle mit dieser Kapitalerhöhung verbundenen notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt in Übereinstimmung mit Artikel 12, Absatz 2 (d) der Satzung der Gesellschaft, der am Tag der vorliegenden Urkunde durchzuführenden Kapitalerhöhung der Tochtergesellschaft der Gesellschafter, DB Equity S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B-111.380, in Höhe eines Betrages von einer Milliarde fünfhundertachtzehn Millionen

Euro (EUR 1.518.000.000,-) mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um zweihundertdreißig Euro (EUR 230,-), sowie allen durch das Geschäftsführungsgremium im Zusammenhang mit dieser Kapitalerhöhung vorzunehmenden notwendigen und sachdienlichen Maßnahmen, zuzustimmen.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausend vierhundert Euro (EUR 6.400,-) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde durch den Notar gegenüber dem ihm nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekanntem Vertreter der erschienenen Gesellschafterin, hat dieser die Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-P. Spang, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1er septembre 2010. Relation LAC/2010/38284 Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 20. September 2010.

Référence de publication: 2010125211/90.

(100142968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Extensity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.859.

Les comptes annuels au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010029378/13.

(100026213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2010.

Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coiffure Raison Sarl

Fiduciaire ADC Conseil

Signature

Référence de publication: 2010035634/12.

(100033979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Montage Connection Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.268.

AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendzehn, am sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1.- Herr Daniel HAUWARTH, Kaufmann, geboren in St. Vith (B), am 9. Dezember 1963, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 51, Luxemburgerstrasse.

2.- Herr Logan HAUWARTH, Schreiner, geboren in St. Vith (B), am 31. Oktober 1986, wohnhaft in B-4780 St. Vith, 51A, Luxemburgerstrasse.

Die erschienenen Parteien bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

- die Gesellschaft "Montage Connection Lux" S.à r.l. (20082453866) wurde durch eine Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Anja HOLTZ, mit Amtssitz in Wiltz, am 19. Dezember 2008 gegründet;
- die Urkunde wurde im Gesetzblatt "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" Nummer 326 vom 13. Februar 2009 veröffentlicht;
- die Gesellschaft ist im Handelsregister unter der Nummer B 144.268 eingetragen;
- das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- €) dargestellt durch einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €);
- die erschienenen Parteien sind die Anteilseigner der Gesellschaft "Montage Connection Lux S.à r.l.", mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss;
- die beiden Anteilseigner, vorbenannt, beschliessen die Gesellschaft "Montage Connection Lux S.à r.l." mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Sie erklären die Satzung sowie die finanzielle Situation der Gesellschaft genau zu kennen.

Sie erklären ausserdem, dass die Gesellschaft keinerlei Aktivitäten mehr hat, und dass sie in ihrer Eigenschaft als Anteilseigner sämtliche verbleibenden Schulden getilgt haben. Dennoch verpflichten sie sich alle noch eventuell anfallenden Schulden zu übernehmen.

Somit ist die Auflösung der Gesellschaft endgültig.

Der Geschäftsführer wird von der Ausübung seines Mandats entlastet.

Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden fünf Jahre an der Adresse des ehemaligen Geschäftsführers aufbewahrt.

Aufgrund dieser Ausführungen bestätigt der verhandelnde Notar die Auflösung der Gesellschaft.

Kosten

Die Unkosten der vorstehenden Urkunde sind zu Lasten des Anteilseigners und werden auf ungefähr 800,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat sie mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. Hauwarth, L. Hauwarth, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 février 2010 - WIL/2010/137 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Einschreibung im Gesellschafts- und Handelsregister.

Wiltz, den 8. März 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010038548/48.

(100038282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

CNG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.503.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

CERAMIKA NOWA GALA S.A., being a public limited company incorporated and validly existing under the laws of Poland, having its registered office at 26-200 Konskie, Ceramiczna 1 and registered within the trade register of the National Court Register by District Court in Kielce, 10th Economic Division of the National Court Register (KRS) under registration number 0000011723,

here represented by Mr. Pawel GORNICKI, residing professionally at 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Poland, by virtue of a proxy given in Poland, on September 12, 2010, the said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “CNG LUXEMBOURG S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500.-) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The corporate capital may be modified and new categories of corporate units may be created at any time by a decision of the single member or by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company’s shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties the Company is validly bound by (i) the single signature of the sole manager, ii) in case of several managers, by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers, or (iii) by the single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The manager or the board of managers may issue bonds and preferred equity certificates, in registered form, convertible or non convertible, in such denomination and payable in such moneys as it shall decide, within the limits permitted by law.

The manager or the board of managers shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of convertible preferred equity certificates shall be held at the registered office of the Company.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and ten.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The sole member or the general meeting of members as the case may be, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the appearing person Mr. Pawel GORNICKI, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of CERAMIKA NOWA GALA S.A., prenamed, for twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units and to pay them fully up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred

Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. The number of managers is set at four (4).
3. The following persons are appointed managers of the Company for an undefined duration:

Managers having A-signatory powers:

- a) Mr. Waldemar PIOTROWSKI, born on May 6, 1956, at Wegrow, Poland, residing professionally at 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Poland;
- b) Mr. Pawel GORNICKI, born on June 4, 1961, at Rzeszow, Poland, residing professionally at 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Poland.

Managers having B-signatory powers:

- c) Mr. Laurent GODINEAU, born on June 17, 1973 at Cholet, France, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;
- d) Mr. Cyril PALCANI, born on July 12, 1980, at Amnéville, France, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société CERAMIKA NOWA GALA S.A., société anonyme constituée et régie par la législation polonaise, ayant son siège social à Ceramiczna 1 26-200 Konskie, et enregistrée au Registre du Commerce du Registre National du Tribunal de District de Kielce, à la 10^{ème} division du Registre du Tribunal National sous le numéro 0000011723,

ici représentée par Monsieur Pawel GORNICKI, résidant professionnellement au 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Pologne, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée en Pologne le 12 septembre 2010, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange

ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "CNG LUXEMBOURG S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié et de nouvelles catégories de parts sociales peuvent être créés à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par i) la seule signature du gérant unique, ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants comprenant la signature d'un gérant ayant le pouvoir de signature A et d'un gérant ayant le pouvoir de signature B, et iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature sera donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le gérant ou le conseil des gérants peut émettre des obligations et des certificats de capital préférentiels, sous forme nominale, convertible ou non, dans la monnaie de paiement qu'il décide et dans les limites accordées par la loi.

Le gérant ou le conseil des gérants fixe le mode, le prix, les taux d'intérêt et le terme de l'émission et du remboursement et toutes autres conditions relatives aux émissions.

Un registre des certificats de capital préférentiels convertibles devra être tenu au siège social de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

L'associé unique ou assemblée générale des associés selon le cas, sur recommandation des gérants, déterminera comment disposer du profit net annuel s'il y a lieu.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des bénéfices disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la personne comparante, Monsieur Pawel GORNICKI, préqualifié, déclare souscrire au nom et pour le compte de CERAMIKA NOWA GALA S.A., prédésignée, aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et de les libérer entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
2. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants ayant le pouvoir de signature A:

a) Monsieur Waldemar PIOTROWSKI, né le 6 mai 1956 à Wegrow, Pologne, résidant professionnellement à 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Pologne.

b) Monsieur Pawel GORNICKI, né le 4 juin 1961 à Rzeszow, Pologne, résidant professionnellement à 26-200 Konskie, Ceramiczna 1, Pologne.

Gérants ayant le pouvoir de signature B:

c) Monsieur Laurent GODINEAU, né le 17 juin 1973 à Cholet, France, et résidant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

d) Monsieur Cyril PALCANI, né le 12 juillet 1980 à Amnéville, France, résidant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. GORNICKI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 septembre 2010. LAC/2010/40653. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125195/318.

(100142915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040895/10.

(100040941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Asclepius LuxFinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.281.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041656/10.

(100041179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2010.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.182.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

METALLO CHIMIQUE NV, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Belgium, having its registered office in Beerse (Belgium), registered at the Registre des Personnes Morales under number 0403.075.580

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of DI ASSETS S.A. (the Company), which has been incorporated on 22 June 1999 pursuant to a notarial deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 630 of 20 August 1999. The articles of incorporation of the Company have been amended, several times and for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 19 March 2009, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 833 of 7 April 2009,

hereby represented by Dominique Balcaen, residing in 6, avenue du Grand Air, B-7333 Tertre (the Attorney), by virtue of a power of attorney given under private seal in Beerse, on March 11, 2010.

Such power of attorney after having been signed *in* varietur by the Attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed, which will be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

1. the Sole Shareholder holds all the issued and subscribed share capital of the Company which is set EUR 4,370,000 (four million three hundred seventy thousand euro);

2. the Sole Shareholder wishes to take resolutions on the following matters:

(i) amendment of the corporate objects of the Company; and

(ii) amendment of the fourth paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

"La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou de toute autre société."

3. The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, adopts the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder declares having full knowledge of all the resolutions to be passed today.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's corporate objects.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 4 of the articles of incorporation of the Company so that it reads as follows:

"La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou de toute autre société."

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated to be approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Attorney, the Attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

METALLO CHIMIQUE NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Beerse (Belgique), inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0403.075.580 agissant en tant qu'associé unique (l'Associé Unique) de DI ASSETS S.A. (la Société) qui a été constituée le 22 juin 1999 suivant un acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 630 du 20 août 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte daté du 19 mars 2009 de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 883 du 17 avril 2009,

ici représentée par Dominique Balcaen, demeurant à 6, avenue du Grand Air, B-7333 Tertre, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Beerse, le 11 mars 2010.

La procuration, après paraphe ne varietur par le Mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Que l'Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 4.370.000 (quatre millions trois cent soixante dix mille euros);

2. Que l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

(i) modification de l'objet social de la Société; et

(ii) modification du quatrième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura le teneur suivante:

"La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elles possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elles possède un intérêt direct ou indirect ou de toute autre société."

3. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique de la Société déclare avoir pris connaissance des résolutions à prendre ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

"La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elles possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect ou de toute autre société."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au Mandataire, ledit Mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: D. BALCAEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13302. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045061/107.

(100045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Wakil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.273.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Mustapha ZINE, notaire, né à Berrechid (Maroc), le 30 juin 1943, demeurant au 5, rue Daraa, Casablanca (Maroc),

ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Wakil Investment S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200,- EUR) représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) actions d'une valeur nominale de VINGT-SIX EUROS (26,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice des droits sociaux, et en particuliers le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions, à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit ci-avant déclare souscrire toutes les mille deux cents (1.200) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE DEUX CENTS EUROS (31.200,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ MILLE CENT EUROS (1.100,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

b) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, né le 22 octobre 1966 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation LAC/2010/14396. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010047808/197.

(100049234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

**Casto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Casto S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 72.867.

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CASTO S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 72.867,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 82 du 25 janvier 2000.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en CASTO S.A., SPF.

Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de CASTO S.A., SPF.

4) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en CASTO S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de CASTO S.A., SPF.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2010. Relation: EAC/2010/2985. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010045982/78.

(100047034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010049372/14.

(100050534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.957.

EXTRAIT

Le mandat de réviseur d'entreprises de KPMG a pris fin avec effet au 15 avril 2010 et A&C Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 127.330, a été nommée le 15 avril 2010 en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010051649/16.

(100053836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Telimir Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.533.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

TELIMIR HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2010051415/15.

(100053167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

AP HMG T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 75.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Gérant B
Eric Lechat et Alexandra Petitjean
Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010051548/13.

(100053789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

EEE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 132.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055452/10.

(100056084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach, Fondation.

Siège social: L-6486 Echternach, 2, Porte Saint-Willibrord.
R.C.S. Luxembourg G 209.

STATUTS

L'an deux mille et dix, le vingt-et-un mai

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LES JOURNEES D'ECHTERNACH A.s.b.l., association sans but lucratif, ayant son siège social à L-6486 ECHTERNACH, 2, Porte Saint Willibrord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7982, ici représentée par:

- Monsieur Jacques SANTER, président du conseil d'administration et par
- Monsieur Hans-Heiner KÜHNE, membre du conseil d'administration, et par Monsieur Adrien MEISCH, membre du conseil d'administration.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser par les présentes les statuts d'une fondation qu'elle déclare constituer conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Chapitre I^{er} . Dénomination et Fondateurs

Art. 1^{er} . La Fondation prend la dénomination de FONDATION FORUM DES CIVILISATIONS - LES JOURNEES D'ECHTERNACH.

Art. 2. Le fondateur de la présente Fondation est l'association sans but lucratif LES JOURNEES D'ECHTERNACH A.s.b.l., ayant son siège social à L-6486 ECHTERNACH, 2, Porte Saint Willibrord, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7982.

Art. 3. Le siège de la Fondation est établi à Echternach.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par une décision du Conseil d'Administration en vertu de l'article 17 des statuts.

Art. 4. La Fondation est établie pour une durée illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 5. La Fondation a pour objet:

a. la création, la mise en place et l'organisation d'un forum international et permanent qui siégera à Echternach et qui sera nommé «Les Journées d'Echternach» - «Die Echternacher Tage» - «The Echternach Days»

b. la promotion et l'encouragement de la paix mondiale au moyen d'un dialogue interculturel et international au plus haut niveau de compétences et portant sur les questions centrales actuelles, telles que les valeurs humaines en tant que base d'une compréhension culturelle, économique et scientifique, en procédant:

i. dans le cadre de la globalisation, à l'étude approfondie de l'influence des différentes traditions sur les systèmes sociaux-culturels; comme ceux de la tradition judéo-chrétienne en Europe et en Amérique du Nord, de l'Islam au Moyen Orient et dans le reste du monde, du Bouddhisme, de l'Hindouisme et du Shintoïsme en Orient, des nouvelles idéologies post-marxistes en Russie, en Chine et en Amérique du Sud ou des convictions agnostiques telles que soutenues par certaines classes intellectuelles;

ii. à l'analyse de l'influence et de la question d'une nécessaire intégration de tels systèmes idéologiques et religieux dans l'existence des sociétés.

iii. au développement de nouvelles valeurs.

c. dans une Europe agissant globalement, se trouvant dans un processus de développement économique et sociétal permanent, l'analyse approfondie de son entité géographique, culturelle et politique et son rôle dans le monde.

d. au niveau local, entreprendre les démarches nécessaires et utiles pour stimuler la recherche scientifique des archives de l'Abbaye d'Echternach et d'analyser leur rayonnement sur celle-ci.

e. Le forum siégera en congrès une fois par an, des groupes de travail spécifiques se réunissant en cours d'année de façon régulière. Il veillera à favoriser un dialogue interculturel et interreligieux sur une base mondiale.

f. L'association procède dans la mesure du possible à la quête de fonds dans l'intérêt des buts cités ci-dessus et veille au respect des marges financières arrêtées dans le projet de budget annuel. Elle présente annuellement un programme des activités prévues, un projet de budget et un bilan définitif de l'exercice précédent.

Chapitre III. Patrimoine

Art. 6. Le patrimoine de la Fondation consiste en:

a) une somme de 31.000-EUR (trente et un mille Euros), placée sur un compte bancaire ouvert au nom de la Fondation, constituant la dotation initiale du fondateur LES JOURNEES D'ECHTERNACH A.s.b.l. et qui sera à la libre disposition de la Fondation dès que l'arrêté grand-ducal d'approbation des présents statuts aura été pris;

b) les dons, legs et subventions de toutes sortes qu'elle pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 telle que modifiée sur les associations et les fondations sans but lucratif;

c) les intérêts et revenus généralement quelconques provenant du patrimoine de la Fondation et les revenus produits par les activités de la Fondation;

d) les dotations annuelles du fondateur.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

La Fondation supportera les frais en rapport avec son administration et son fonctionnement.

Chapitre IV. Administration

Art. 7. La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un conseil d'administration composé au minimum de trois et au maximum de vingt membres.

Art. 8. La durée du mandat d'administrateur est de six ans; les mandats des administrateurs désignés et cooptés sont renouvelables. En cas d'expiration d'un mandat ou de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu selon le cas à un renouvellement ou à un remplacement conformément aux règles ci-après.

Les administrateurs cooptés ainsi que leurs suppléants sont choisis par voie de cooptation à la majorité absolue par les autres administrateurs, étant entendu que l'administrateur dont le mandat expire ne peut pas participer à la cooptation qui le concerne.

Lorsqu'il est procédé au remplacement d'un administrateur dont le mandat n'est pas venu à expiration, le suppléant achève le mandat de son prédécesseur.

Les charges au sein du conseil d'administration sont honorifiques et ne donnent droit à aucune rémunération.

Toutefois, les débours causés dans l'intérêt de la Fondation sont respectivement remboursés ou avancés aux intéressés sur justification écrite à comptabiliser.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un administrateur-délégué, deux vice-présidents et un secrétaire et fixe la durée de leur mandat.

Les séances du conseil sont présidées par le président ou le vice-président le plus âgé, ou, en leur absence, par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration représente la Fondation dans les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le secrétaire est chargé de la correspondance et de la rédaction des procès-verbaux des séances du conseil.

Les pouvoirs de signature des administrateurs sont fixés par règlement interne.

Deuxième feuillet

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent et au moins tous les six mois au lieu et heure indiqués dans les avis de convocation, lesquels doivent indiquer l'ordre du jour.

Ceux-ci sont signés par l'administrateur délégué ou en son absence par le secrétaire. Les avis de convocation doivent être envoyés par lettre, télécopie ou courrier électronique au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion.

Art. 11. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Un administrateur absent peut donner, même par correspondance (lettre, télégramme, télécopie ou courriel) mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil, un même membre ne pouvant représenter qu'un seul de ses collègues absents.

Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les procès-verbaux des séances sont paginés et consignés dans un recueil spécial. Ils sont signés par celui qui préside la séance.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont certifiés conformes par l'administrateur-délégué ou par deux administrateurs.

Art. 12. Conflit d'intérêts – Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration afférente à cette décision. Il ne prendra part ni aux délibérations, ni aux votes relatifs à cette décision. Sa déclaration, motivée, doit être annexée au procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Fondation et pour l'accomplissement de tous les actes qui tendent à la réalisation de son objet, y compris tous les actes de disposition et notamment la vente et l'achat d'immeubles, la mainlevée d'une inscription hypothécaire ou autre et la renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il dresse ou modifie le programme des dépenses de la Fondation, décide toutes subventions, en détermine les bénéficiaires et en arrête les modalités d'octroi et de contrôle d'affectation.

Il décide souverainement du placement et de la disposition de tous capitaux, de l'emploi des revenus, de la création de fonds de réserve ou de prévision ainsi que de tous reports d'un exercice à l'autre.

Il peut accepter des donations et des legs faits à la Fondation, sous réserve de l'approbation prévue à l'article 36 de la présente loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Les pouvoirs du conseil d'administration énumérés ci-dessus sont énonciatifs et non pas limitatifs.

Art. 14. Le conseil d'administration peut, dans le cadre de la seule gestion journalière, déléguer ses pouvoirs pour une ou plusieurs affaires déterminées, soit à un de ses membres, soit à un tiers.

Sauf le cas de délégation prévu à l'alinéa qui précède, tous les actes doivent, pour engager la Fondation, être signés par deux administrateurs. Ils n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une délibération préalable du conseil.

Chapitre V. Comptes annuels

Art. 15. L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de l'arrêté grand-ducal d'approbation et se terminera le trente et un décembre de l'année en cours.

La gestion financière fera l'objet d'une comptabilité régulière.

Au plus tard deux mois après la clôture d'un exercice, le conseil d'administration arrête et approuve les comptes annuels de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent.

Dans le même délai, lesdits comptes et le budget sont communiqués au Ministre de la Justice et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 34 de la loi précitée du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 16. Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels de la Fondation et leur régularité au regard de la loi et des statuts est confié à un expert-comptable qui sera désigné par le conseil d'administration parmi les membres de l'Ordre des experts comptables. Sa rémunération est à charge de la Fondation. L'expert-comptable reçoit de la part du conseil d'administration les projets de bilan et de compte de pertes et profits pour le 31 janvier de chaque année au plus tard. Il doit remettre son rapport au conseil d'administration pour le 1^{er} mars de chaque année au plus tard.

Chapitre VI. Modification des statuts

Art. 17. Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du conseil d'administration.

Cette résolution sera prise à la majorité des trois quarts des membres du conseil; les membres composant cette majorité devront tous être présents ou représentés aux réunions appelées à statuer sur les modifications aux statuts.

Les modifications aux statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été approuvées par arrêté grand-ducal.

Il ne pourra jamais être porté atteinte à l'objet de la Fondation, ni à son caractère de neutralité raciale, sociale, politique et religieuse.

Chapitre VII. Dissolution

Art. 18. En cas de dissolution de la Fondation, la totalité du patrimoine de la Fondation sera transmise à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal dont l'objet social se rapproche autant que possible de l'objet social de la présente Fondation, tel que décrit à l'article cinq.

Chapitre VIII. Divers

Art. 19. Pour tous les cas non prévus par les présents statuts, la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle que modifiée est d'application.

Désignation des administrateurs

A la suite de la constitution de la Fondation sont désignés comme administrateurs:

1. Monsieur Rolf-Mathias ALTER, président-directeur général, associé gérant, de nationalité allemande, demeurant à L-6419 ECHTERNACH, 36, rue de la Chapelle.

2. Monsieur Fernand BODEN, ancien ministre, membre du parlement luxembourgeois, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6453 ECHTERNACH, 83A, rue Krunn.

3. Monsieur Ralf BRITTEN, juriste, directeur du Trifolion – Centre Culturel, Touristique et de Congrès Echternach, de nationalité allemande, demeurant à D-54668 ECHTERNACHBRÜCK, 22, Im Kelterdell.

4. Monsieur Charles GOERENS, ancien ministre, membre du parlement européen, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-9184 SCHIEREN, Matgeshaff.

5. Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ancienne ministre, membre du Conseil d'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7240 BERELDANGE, 1, route de Luxembourg.

6. Monsieur Edmond ISRAEL, président honoraire Clearstream International, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1631 LUXEMBOURG, 59, rue Glesener.

7. Monsieur Hans-Heiner KÜHNE, professeur de droit pénal et de droit de procédure pénale et de criminologie, de nationalité allemande, demeurant à D-54296 TREVES, 45, Wendelinusstrasse.

8. Monsieur Adrien MEISCH, ambassadeur honoraire, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1840 LUXEMBOURG, 11, Boulevard Joseph II.

9. Monsieur Alain MEYER, professeur, président honoraire du Conseil d'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1522 LUXEMBOURG, 33, rue Jules Fischer.

10. Monsieur Jacques SANTER, ministre d'Etat honoraire, ancien Président de la Commission européenne, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1742 LUXEMBOURG, 69, rue Jean-Pierre Huberty.

11. Monsieur Théo THIRY, bourgmestre, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-6469 ECHTERNACH, 3, Montée de Trooskneppchen.

12. Monsieur Léon ZECHES, membre du conseil d'administration de la société St. Paul Luxembourg S.A., de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1546 LUXEMBOURG, 8, rue Louis de Froment.

Désignation de l'expert comptable

Le premier expert comptable est Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. Son mandat est fixé à un (1) an.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SANTER, H.-H. KÜHNE, A. MEISCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2010. Relation: ECH/2010/735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le notaire soussigné déclare que le présent acte a été approuvé par arrêté grand-ducal du 21 juin 2010

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113265/189.

(100100430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Archand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 81.039.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010;
- La nomination de Robin Naudin ten Cate, avec l'adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010 pour une durée indéterminée;
- Le siège social est transféré de 232, rue de Beggen, L-1220, Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au premier août 2010.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125136/16.

(100142921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Station Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.426.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michèle Grisard
Mandataire

Référence de publication: 2010124875/12.

(100141889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Sasoval, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Munnereferstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.355.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 16 septembre 2010.

Pour SASOVAL SARL
Fiduciaire Roger Linster
p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2010124877/13.

(100141595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Wonderview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 07 septembre 2010

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste de Président et administrateur et de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010125040/15.

(100141062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010124879/11.

(100141831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

PFFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 85, rue Roudenbesch.

R.C.S. Luxembourg B 148.017.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 août 2010

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de nommer Monsieur Alain SCHMIT, demeurant 19-21, rue de Cessange, L-3347 LEUDELANGE, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010125003/14.

(100141009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Sumbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.918.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125470/9.

(100142592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.
